T-3099-74

T-3099-74

Marubeni Corporation (Plaintiff)

ν.

The Ship Star Boxford and Blandford Shipping Co. Ltd. and Star Shipping Co. A/S (Defendants)

Trial Division, Walsh J.—Vancouver, October 9 and 10, 1975.

Practice—Motion to amend defence—Motion to require plaintiff to produce documents and officer for discovery—Defendants wishing to examine plaintiff in respect of all previous instances where defendants have carried goods for plaintiff—Whether special nexus beyond mere similarity—Federal Court Rule 465(15).

In an attempt to show that defendants had carried similar goods under similar conditions for plaintiff previously without complaint, and that no greater damage could now have been suffered than that which must have occurred on earlier occasions, and been acquiesced in by plaintiff, defendants moved to amend their statement of defence, and to have plaintiff produce records dealing with all previous shipments, and an officer of the company, for examination.

Held, granting the motion in part, the issue may be raised. Defendants cannot enlarge the scope of the proceedings by requiring production of documents relating to previous shipments. Evidence of similar acts is collateral only, "unless some special nexus is shown, creating a relationship beyond mere similarity". Defendants have established no such nexus. More than an allegation in a statement of claim or defence is required to vastly enlarge the scope of proceedings. It was never the intent of Rule 465(15) that merely by making a sweeping allegation in a defence raising collateral issues, the door would be opened by defendants' own pleadings to extend the scope of their examination far beyond allegations in the statement of claim, with no right in the Court to control or limit.

Babcock v. Canadian Pacific Railway Co. (1916) 27 D.L.R. 432, and Metropolitan Asylum District v. Hill 47 L.T. (N.S.) discussed. East Asiatic Company (Canada) Ltd. v. The Ship "Aegis Bravery" (unreported, T-371-73) applied.

MOTION.

COUNSEL:

D. F. McEwen for plaintiff.

P. D. Lowry for defendants.

SOLICITORS:

S. M. Lipetz, Vancouver, for plaintiff.

Marubeni Corporation (Demanderesse)

c.

Le navire Star Boxford et Blandford Shipping Co. Ltd. et Star Shipping Co. A/S (Défendeurs)

Division de première instance, le juge Walsh—Vancouver, les 9 et 10 octobre 1975.

Pratique—Requête aux fins de modification de la défense— Requête demandant que la demanderesse produise des documents et présente un officier à l'interrogatoire préalable—Les défendeurs veulent interroger la demanderesse au sujet de tous les transports de marchandises qu'ils ont effectués pour elle c Existe-t-il un lien au-delà de la simple similarité—Règle 465(15) de la Cour fédérale.

En vue d'établir qu'ils ont, dans des conditions semblables, effectué le transport de marchandises similaires sans qu'il n'y ait de plainte, et que les dommages subis en l'espèce ne devraient pas être supérieurs à ceux qui ont dû se produire au cours des voyages précédents et à l'égard desquels il y a eu un acquiescement de la part de la demanderesse, les défendeurs ont présenté une requête aux fins de modifier leur défense, d'obliger la demanderesse à produire ses dossiers relatifs à tous les chargements précédents et à présenter un officier de la compagnie à l'interrogatoire.

Arrêt: la requête est accordée en partie, la question peut être soulevée. Les défendeurs ne peuvent élargir le cadre des procédures en demandant la production de documents relatifs aux cargaisons précédentes. La preuve d'actes similaires n'est qu'accessoire, «sauf à démontrer l'existence de quelque lien particulier qui crée un rapport allant au-delà de la simple similarités. Les défendeurs n'ont pas établi un tel lien. Il faut plus qu'une allégation dans une déclaration ou une défense pour étendre considérablement le cadre des procédures. La règle 465(15) n'a jamais eu pour but de permettre que, par une allégation de portée générale soulevant des questions accessoires dans la défense, les propres plaidoiries des défendeurs conduisent à élargir le cadre de leur interrogatoire bien au-delà des allégations contenues dans la déclaration, sans que la Cour ait le droit de contrôler ni de poser des limites.

Arrêts analysés: Babcock c. Canadian Pacific Railway Co. (1916) 27 D.L.R. 432 et Metropolitan Asylum District c. Hill 47 L.T. (N.S.). Arrêt suivi: East Asiatic Company (Canada) Ltd. c. Le navire «Aegis Bravery» (non publié, T-371-73).

REQUÊTE.

i AVOCATS:

D. F. McEwen pour la demanderesse.

P. D. Lowry pour les défendeurs.

PROCUREURS:

S. M. Lipetz, Vancouver, pour la demanderesse.

i

Macrae, Montgomery, Spring and Cunningham, Vancouver, for defendants.

The following are the reasons for judgment delivered orally in English by

WALSH J.: Defendants move for leave to amend their defence in accordance with the terms of the draft amended defence annexed to their motion; and that plaintiff produce all outturn and warehouse reports, all reconditioning invoices and sales receipts, in its custody and control that relate to the damage of linerboard, sack kraft or kraft paper carried aboard the several vessels operated by the defendant Star Shipping A/S from Kitimat, British Columbia to Kawasaki and Osaka, Japan, during the years 1971, 1972, 1973, 1974; and that plaintiff produce Mr. Keije Kurosawa for discovery and that he be compelled to answer questions relating to the outturn condition and sale of liner- d 1973 et 1974; ils demandent enfin que la demandeboard and sack kraft or kraft paper delivered to the plaintiff from Kitimat, British Columbia by the several vessels operated by the defendant Star Shipping A/S during the years 1971, 1972, 1973 and 1974.

The motion to amend the defence results from a iudgment rendered on October 2, 1975 refusing to order the production of the documents referred to in the second part of the defendants' motion save with respect to the six shipments of linerboard for which damage claims have been brought, including the present action, which judgment read in part: "There is nothing in the pleadings to the actions brought . . . which would justify at this stage of the proceedings an inquiry into any claims which may h les plaidoiries des actions intentées ... ne justifie. or may not exist respecting other voyages or material other than linerboard to which the existing actions are limited."

Plaintiff opposes the amendment to the defence on the ground that the allegations do not disclose a reasonable cause of defence and could be struck on an application under Rule 419, and that therefore the Court should not exercise its discretion to permit the amendment by virtue of Rule 420. Certainly the proposed amendments depart very

Macrae, Montgomery, Spring et Cunningham. Vancouver, pour les défendeurs.

Ce qui suit est la version française des motifs a du jugement prononcés oralement par

LE JUGE WALSH: Les défendeurs demandent la permission de modifier leur défense selon les termes du projet de défense modifiée joint à leur h requête; ils demandent en outre que la demanderesse produise tous les états de réception et d'entreposage, toutes les factures de remise en état et tous les reçus de vente en sa possession et sous son contrôle, se rapportant aux dommages subis par le c carton doublure, le papier kraft à sacs ou papier kraft transportés à bord des divers navires exploités par la défenderesse Star Shipping A/S, de Kitimat (Colombie-Britannique) à Kawasaki et Osaka (Japon), au cours des années 1971, 1972. resse présente Keije Kurosawa à l'interrogatoire préalable et que celui-ci soit obligé de répondre aux questions relatives à l'état au moment de réception et à la vente de carton doublure, de e papier kraft à sacs ou papier kraft livrés à la demanderesse de Kitimat (Colombie-Britannique) par les divers navires exploités par la défenderesse Star Shipping A/S au cours des années 1971, 1972, 1973 et 1974.

La requête aux fins de modification de la défense fait suite à un jugement rendu le 2 octobre 1975 refusant d'ordonner la production des documents mentionnés dans la deuxième partie de la g requête des défendeurs, à l'exception de ceux qui se rapportent aux six chargements de carton doublure visés par des demandes de dommages-intérêts qui ont été introduites, dont la présente action. Ce jugement portait notamment que: «Rien dans à ce stade de la procédure, une enquête sur d'éventuelles réclamations afférentes à des voyages ou à des marchandises autres que ceux visés par les actions intentées.»

La demanderesse s'oppose à la modification de la défense au motif que les allégations ne révèlent aucun moyen valable de défense et pourraient être radiées sur requête fondée sur la Règle 419, et que la Cour ne doit donc pas exercer son pouvoir discrétionnaire pour permettre la modification en vertu de la Règle 420. Il est certain que les modifisubstantially from the original defence and raise entirely new issues, and this, after the conclusion of examination for discovery of defendants' witness Mr. Dodd, so if leave to amend is granted it would have to be on terms that the production of him for further examination as a result of the amended defence would be done at defendants' expense.

The amended defence basically raises the issue that since defendants have been carrying linerboard and sack kraft and kraft paper under identical conditions to plaintiff for some years without any complaint as to their condition on outturn save for minor and normal handling damage, defendants are convinced that the damage now complained of in the present proceedings and the other five voyages which have led to claims must have existed in all 20 voyages with respect to which d information is sought, and further that since plaintiff did not complain previously, which would have put defendants on their guard with respect to the conditions of packaging, stowage etc. which might be necessary to avoid such damage, there has been e acquiescence by plaintiff so that it cannot now complain of the damages for which claims have now been made which defendants believe to be no greater than damages which may have been suffered in previous shipments for which no claim was f made.

Such a defence is tenuous to say the least but I am not dealing here with a motion to strike and in any event I believe this is a matter which should properly be left for the trial judge. Halsbury: Laws of England, 3rd edition vol. 14, has this to say about acquiescence as an element of estoppel at 1179.

When A stands by while his right is being infringed by B the following circumstances must as a general rule be present in order that estoppel may be raised against A (4) A must know of B's mistaken belief; with that knowledge it is inequitable for him to keep silent and allow B to proceed on his mistake.

The cases referred to deal with different circumstances, however, such as allowing someone to

cations proposées s'écartent considérablement de la défense originaire et soulèvent des points entièrement nouveaux, et cela, après la clôture de l'interrogatoire préalable de Dodd, témoin des défendeurs, de sorte que si la modification était autorisée, elle devrait l'être à condition que la présentation du témoin à un nouvel interrogatoire, à la suite de la demande modifiée, se fasse aux frais des défendeurs.

La défense modifiée soulève essentiellement le point suivant: puisque les défendeurs effectuent depuis quelques années déjà et dans des conditions identiques le transport de carton doublure, de papier kraft à sacs et de papier kraft destinés à la demanderesse, sans qu'on se soit plaint de leur état à la réception, sauf pour les dommages légers et normaux de manutention, les défendeurs sont convaincus que des dommages analogues à ceux dont la demanderesse se plaint en l'espèce et à ceux prétendument subis au cours des cinq autres voyages qui ont donné lieu à des demandes, ont dû se produire dans chacun des vingt voyages à l'égard desquels ils demandent des renseignements. En outre, ajoutent-ils, si la demanderesse ne s'est pas plainte dans le passé, ce qui aurait attiré l'attention des défendeurs sur les conditions d'emballage, d'entreposage etc. qui pourraient s'avérer nécessaires pour éviter de telles avaries, il y a eu acquiescement de la part de la demanderesse, de sorte qu'elle ne peut maintenant se plaindre des dommages visés par les demandes intentées, qui, estiment les défendeurs, ne sont pas plus importants que ceux qu'ont pu subir les chargements précédents, à g l'égard desquels elle n'a présenté aucune demande.

Une telle défense est pour le moins fragile, mais je ne suis pas saisi en l'espèce d'une requête aux fins de radiation; en tout cas, je pense que c'est une question qu'il faut laisser à la décision du juge du fond. Halsbury, dans son ouvrage Laws of England, 3° édition, vol. 14, à la page 1179, exprime l'opinion suivante au sujet de l'acquiescement comme élément de non-recevabilité:

[TRADUCTION] Si A ne réagit pas lorsque B empiète sur un droit qui lui appartient, en règle générale on ne pourra opposer à A une fin de non-recevoir que si les conditions suivantes sont réunies: (4) A doit savoir que B était dans l'erreur; cela étant, il est abusif pour lui de garder le silence et de laisser B poursuivre dans l'erreur.

Cependant, dans la jurisprudence citée, il s'agit de circonstances différentes, par exemple, le fait de build on property which you know to be yours, without complaint, and it is extremely doubtful whether this doctrine could be applied in the present circumstances, even if defendant could establish that similar damage occurred in previous a shipments, without complaint by plaintiff.

Defendants' counsel concedes that defendants b have no definite indication of any previous damage but assume that it must have occurred because packaging and shipping conditions were identical and that plaintiff should have advised it of such damage. They hope to prove this by evidence from c plaintiff's own witnesses and documents. This appears to me to be analogous to an automobile manufacturer when confronted by a claim for damages because a wheel has fallen off a new car just delivered saying that it must have often happened before because all the cars are similarly made and inspected, and that it is not liable because the existence of these previous accidents have never been called to its attention thereby enabling it to take additional precautions in future. However, as indicated I will permit the issue to be raised, for what it is worth, by allowing the amendment, on terms as set out above.

This does not mean to say the defendants can go on a fishing expedition and vastly enlarge the scope of the proceedings by requiring plaintiff to produce for inspection outturn and warehouse reports and all reconditioning invoices (mostly requiring translation from Japanese) for all shipments over a 4 year period with respect to which no damage complaints have been made, including sack kraft and kraft paper, neither of which is the subject of the present action or 5 similar claims for linerboard damage, or that Mr. Kurosawa should be subjected to lengthy and exhaustive questioning on such collateral issues. In this connection I would refer to Babcock v. Canadian Pacific Railwav Co. (1916) 27 D.L.R. 432 at page 440 and to the case of Metropolitan Asylum District v. Hill 47 L.T. (N.S.) 29; referred to therein. See also

laisser quelqu'un, sans protestation, construire sur une propriété que vous savez vous appartenir, et il est extrêmement douteux que la théorie précitée s'appliquerait dans les circonstances de l'espèce, même si les défendeurs pouvaient établir que des dommages similaires se sont produits à l'occasion d'expéditions précédentes, sans protestation de la part de la demanderesse.

L'avocat des défendeurs admet que ceux-ci n'ont aucune indication précise sur des dommages subis dans le passé, mais ils présument qu'il y en a eu parce que les conditions d'emballage et d'expédition étaient identiques dans tous les cas, et ils ajoutent que la demanderesse aurait dû les en aviser. Ils espèrent établir cela en preuve à partir d'éléments des dépositions des témoins cités par la demanderesse et des documents produits par celle-ci. A mon avis, c'est comme si un fabricant de voitures, faisant face à une action en dommagesintérêts du fait qu'une roue s'est détachée d'une voiture neuve juste après sa livraison, déclarait que cela avait dû se produire souvent dans le passé parce que toutes les voitures sont construites et inspectées de la même manière et qu'il n'est pas responsable parce que la survenance de tels accidents dans le passé n'a jamais été portée à son attention, ce qui lui aurait permis de prendre des précautions supplémentaires à l'avenir. Cependant, comme je l'ai déjà dit, je permettrai que ce point soit soulevé, sans y attribuer grande valeur, en autorisant la modification aux conditions indiquées ci-dessus.

Cela ne signifie pas que les défendeurs peuvent partir en quête de renseignements et déborder largement le cadre de la procédure en exigeant de la demanderesse la production, à des fins d'examen, des états de réception et d'entreposage et de toutes les factures de remise en état (qu'il faudrait pour la plupart faire traduire du japonais) pour toutes les expéditions des quatre années en cause qui n'ont fait l'objet d'aucune plainte, y compris le papier kraft à sacs et le papier kraft, qui ne sont ni l'un ni l'autre visés par la présente action non plus que par les 5 demandes analogues relatives aux dommages subis par le carton doublure; cela ne veut pas dire non plus que Kurosawa devrait être soumis à un interrogatoire long et exhaustif sur ces questions accessoires. A ce sujet, je me réfère à l'arrêt Babcock c. Canadian Pacific Railway Co.

Sopinka and Lederman: The Law of Evidence in Civil Cases at page 15. "It will be apparent on the slightest reflection that there are degrees of relevance. It is not surprising that the courts, desiring to restrain proceedings within manageable limits, have evolved categories of inferior facts which are either entirely excluded, or admitted subject to strict conditions.", and again at page 19, "Evidence of similar acts is considered collateral, and therefore irrelevant, unless some special nexus is b shown which creates a relationship beyond mere similarity. General similarity is not sufficient."

It must be pointed out that these cases dealt with the relevance of evidence which a party was seeking to introduce and still required some "nexus" to the claim in question before it was allowed. In the present case defendants have at this stage, established no such nexus; on the contrary they complain that plaintiff did not make any claims except for minor and routine shipping damages with respect to previous shipments: this should not open the door to an assumption that major damages must have occurred and an inquiry into them. It requires more than an allegation in a statement of claim or a defence to justify vastly enlarging the scope of the action and departing from the actual ring to linerboard on certain specific shipments.

A somewhat similar conclusion was reached by my brother Collier J. in an unreported case of East Asiatic Company (Canada) Ltd. v. The Ship "Aegis Bravery" (No. T-371-73, judgment dated; December 5, 1974) in which he stated: "In my view, nevertheless, in an application of this kind, where a defendant takes the position the inspection sought is not relevant, nor otherwise permissible, there must be sufficient material on which the ; court can arrive at a decision as to relevance or privilege."

(1916) 27 D.L.R. 432, à la page 440, et à l'arrêt Metropolitan Asylum District c. Hill 47 L.T. (N.S.) 29, qui y est cité. Voir aussi l'ouvrage de Sopinka et Lederman intitulé The Law of Evia dence in Civil Cases, à la page 15: [TRADUCTION] «Il est manifeste, si l'on s'y arrête un seul instant, qu'il y a des degrés dans la pertinence. Il n'est pas surprenant que les tribunaux, désirant cantonner les procédures dans des limites raisonnables, ont établi des catégories de faits moins importants qui sont soit totalement exclus soit admis sous des conditions strictes.» Voir aussi à la page 19 du même ouvrage: [TRADUCTION] «La preuve d'actes similaires est considérée comme accessoire et donc c non pertinente, sauf à démontrer l'existence de quelque lien particulier qui crée un rapport allant au-delà de la simple similarité. Une vague similarité ne suffit pas.»

Il faut souligner que dans ces affaires il était question de la pertinence de preuves qu'une partie cherchait à produire et à l'égard desquelles il fallait établir un lien avec la demande en question avant de les admettre. En l'espèce, les défendeurs n'ont pas encore établi de tel lien; bien plus, ils reprochent à la demanderesse de ne pas avoir présenté de réclamation relative aux dommages subis par les chargements précédents, si ce n'est pour les dommages légers et habituels. Cela ne doit pas conduire à présumer l'existence de dommages importants et donner lieu à une enquête à ce sujet. Il faut plus qu'une allégation dans une déclaration ou une défense pour justifier d'étendre issue involved, namely damages allegedly occur- g considérablement le cadre d'une action et de s'écarter de la question réellement en litige, c'est-à-dire les dommages qui ont prétendument été subis par le carton doublure faisant partie de certaines cargaisons bien précises. h

> Mon collègue le juge Collier est arrivé à une conclusion quelque peu semblable dans l'arrêt non publié East Asiatic Company (Canada) Ltd. c. Le navire «Aegis Bravery» (nº du greffe: T-371-73, en date du 5 décembre 1974), où il déclarait: «A mon avis, néanmoins, dans une requête de ce genre, où le défendeur soutient que l'examen n'est ni pertinent ni autrement admissible, il faut qu'il y ait suffisamment d'éléments qui permettent à la Cour d'arriver à une décision sur la pertinence ou le privilège.»

Defendants' counsel relies on the very broad provisions of Rule 465(15) relating to the scope of examinations for discovery which permits questioning respecting facts in "any pleading filed by the party being examined for discovery or the a plaidoirie à la cause de la partie qui est interrogée examining party" as permitting him to examine plaintiff's witness on the allegations in the amended defence relating to damage to previous shipments and other merchandise (sack kraft and kraft paper). I cannot conceive that it was ever the b intent of this Rule that by merely making a very sweeping allegation in a defence, raising collateral issues, the door would be opened by defendants' own pleadings to extend the scope of the examination far beyond the allegations of plaintiff's statement of claim, and that the Court would have no right to control or limit the extent of this questioning.

In view of the amended defence, defendants may certainly question the witness Kurosawa as to whether similar extensive damage was noted with respect to linerboard shipments on previous voyages, and if he admits this, then some questioning as to the extent of this damage, the steps taken to mitigate it, and why no complaint or claim was made is permissible, including, if necessary the production of documents to substantiate any such f damages or reconditioning. I do not accept the argument of defendants' counsel however, that if plaintiff's witness, when examined denies the existence of any such damage, he is then still entitled to examine plaintiff's outturn and warehouse reports, reconditioning invoices and sales receipts to ascertain whether he is telling the truth. In the absence of any nexus to indicate the existence of any such damage, such further questioning would not in my be permissible. The admissibility non-admissibility of any specific question will be of course a matter to be decided by a judge before whom the issue is raised, if defendants insist on an answer to a question which is objected to.

Moreover defendants' counsel states he refuses to proceed with the examination for discovery until

L'avocat des défendeurs, se fondant sur les dispositions très générales de la Règle 465(15) relatives à l'étendue de l'interrogatoire préalable, qui permettent d'interroger sur des faits dans «une au préalable ou de la partie qui procède à l'interrogatoire», soutient qu'il a le droit d'interroger le témoin de la demanderesse sur les allégations contenues dans la défense modifiée se rapportant aux dommages subis par les chargements précédents et par d'autres marchandises (papier kraft à sacs et papier kraft). Je ne peux pas m'imaginer que cette règle ait pu avoir pour but de permettre que, par une allégation de portée très générale soulevant des questions accessoires dans la défense, les propres plaidoiries des défendeurs conduisent à élargir le cadre de l'interrogatoire bien au-delà des allégations contenues dans la déclaration, sans que la Cour ait le droit de contrôler ni de limiter la portée d de cet interrogatoire.

En raison de la modification de la défense, les défendeurs peuvent certainement interroger le témoin Kurosawa pour savoir si l'on a noté de graves dommages similaires subis par le carton doublure faisant partie des cargaisons précédentes; si celui-ci répond affirmativement, on pourra alors l'interroger sur l'importance de ces dommages, sur les mesures prises pour y remédier et sur les raisons pour lesquelles aucune plainte n'a été formulée ni demande présentée (je pense notamment à la production, le cas échéant, des pièces justificatives relatives à ces dommages ou à cette remise en état). Cependant je n'accepte pas l'argument de l'avocat des défendeurs selon lequel, si le témoin de la demanderesse, lors de son interrogatoire, nie l'existence de tels dommages, il a encore le droit d'examiner les états de réception et d'entreposage de la demanderesse, ses factures de remise en état et ses reçus de ventes pour s'assurer que la demanderesse dit la vérité. En l'absence d'un lien indiquant l'existence d'un tel dommage, cet examen supplémentaire, à mon avis, ne serait pas admissible. Bien sûr, il appartient au juge devant lequel est contestée l'admissibilité d'une question spécifique de décider de son admissibilité, si les défendeurs insistent pour obtenir une réponse à une question à laquelle on s'oppose.

En outre, l'avocat des défendeurs déclare qu'il refuse de procéder à l'interrogatoire préalable tant he has examined the documents in question. Since I have found that these documents (except for those referred to in my judgment of October 2) may only be examined in the event that the groundwork is laid as a result of answers by the a witness indicating the existence of the uncomplained-of damage which defendants suspect, the examination, if it is to take place, must be proceeded with, without prior inspection, of these documents. In this connection it should be pointed out b that a special hearing took place on October 2, 1975 of defendants' previous motion for production of documents because the Court was advised that arrangements had been completed for the examination for discovery of plaintiff's witness in Japan commencing Wednesday, October 8 and that both counsel were about to leave for there to participate in the examination. When defendants did not get a favourable judgment on the said motion, defendants' counsel then failed to go to Japan for the examination, claiming it would be useless to do so since plaintiff's counsel had already indicated, as is not denied, that he would object to any questions relating to damage to the other shipments. Plaintiff's counsel proceeded to e Japan however, and is still there awaiting the examination, if it is to proceed. The issue of the eventual costs arising from this impasse, and whether defendants' counsel was justified in deciding it would be useless to proceed to Japan as J arranged are not before me. However, in view of the amended defence some questioning of Mr. Kurosawa on this question will now be permitted on a limited basis as I have indicated. Defendants' counsel now states he has other commitments preventing him from going to Japan at this time. I do not consider this a valid reason for a unilateral decision on his part not to proceed with the examination and believe it should be commenced without further delay while plaintiff's counsel is still in Japan for this purpose. Again, the question of costs, or the consequences of any failure by defendants' counsel to proceed with the examination are issues to be decided at a later date.

ORDER

1. Defendants are permitted to amend their defence in accordance with the draft amended

qu'il n'aura pas examiné les documents en question. Comme j'ai conclu qu'on ne pourra examiner ces documents (à l'exception de ceux visés par mon jugement du 2 octobre) que si les réponses du témoin faisant état des dommages présumés par les défendeurs et n'ayant pas fait l'objet d'une demande révèlent l'utilité de cet examen, l'interrogatoire, s'il doit avoir lieu, doit se faire sans examen préalable de ces documents. A ce sujet, il faut souligner qu'une audience spéciale a eu lieu le 2 octobre 1975, portant sur la précédente requête des défendeurs aux fins de production de documents, parce qu'on avait informé la Cour que le nécessaire avait été fait pour l'interrogatoire préalable du témoin de la demanderesse au Japon à compter du mercredi 8 octobre et que les avocats des deux parties s'apprêtaient à se rendre au Japon pour y participer. La requête n'ayant pas abouti à un jugement favorable aux défendeurs, leur avocat a décidé de ne pas se rendre au Japon aux fins susdites, prétendant qu'un tel voyage serait inutile puisque l'avocat de la demanderesse avait déjà fait savoir—il ne le nie d'ailleurs pas—qu'il s'opposerait à toute question concernant les dommages subis par les autres chargements. L'avocat de la demanderesse, quant à lui, s'est rendu au Japon, où il attend encore de procéder à l'interrogatoire, le cas échéant. Je ne suis pas saisi de la question des frais résultant de cette impasse ni de celle de savoir si l'avocat des défendeurs a eu raison de décider qu'il lui était inutile d'aller au Japon comme prévu. Cependant, étant donné la défense modifiée, je permets que Kurosawa soit interrogé sur la question susdite, mais de la manière limitée que j'ai indiquée. L'avocat des défendeurs déclare maintenant que d'autres engagements l'empêchent d'aller au Japon en ce moment. Je ne considère pas que cette raison justifie sa décision unilatérale de ne pas procéder à l'interrogatoire préalable et je crois que celui-ci doit débuter sans plus attendre, pendant que l'avocat de la demanderesse est encore au Japon à cet effet. Encore une fois, la question des frais, ou celle des conséquences de tout défaut par l'avocat des défendeurs de procéder à l'interrogatoire, sont des questions qui seront tranchées ultérieurement.

ORDONNANCE

1. Les défendeurs sont autorisés à modifier leur défense conformément au projet de défense modi-

defence annexed to the motion on the term that defendants will produce at their own expense and at plaintiff's convenience the witness Dodd for further examination for discovery as a result of these amendments.

- 2. Plaintiff is not required to produce at this time the documents referred to in paragraph 2 of defendants' motion relating to other shipments and other materials than those which are the subject of the present action and other 5 claims.
- 3. Mr. Keiji Kurosawa may be asked whether plaintiff encountered similar damage in previous shipments by defendants of linerboard, and if so, the extent of same and the steps taken to recondition the damaged cargo, and to produce documentation relating to this in the event he admits such damage (other than minor and normal carriage damage) was encountered. If he denies the existence of any such damage he will not be required to produce any documentation or other evidence to establish that in fact, no such damage existed.

The costs of this motion are in favour of plaintiff in any event of the cause.

fiée joint à leur requête, à condition qu'ils présentent, à leurs frais et à une date qui convient à la demanderesse, le témoin Dodd à un autre interrogatoire préalable rendu nécessaire par ces modifications.

- 2. La demanderesse n'est pas obligée de produire maintenant les documents visés au paragraphe 2 de la requête des défendeurs et relatifs aux chargements et aux marchandises autres que ceux qui font l'objet de la présente action et des 5 autres demandes.
- 3. On pourra demander à Keiji Kurosawa si la demanderesse avait noté des dommages similaires subis par les précédents chargements de carton doublure expédiés par les défendeurs et, dans l'affirmative, quelle était l'importance de ces dommages et quelles mesures ont été prises pour remettre en état les marchandises endommagées. On pourra en outre lui demander de produire des documents à l'appui de ce qu'il avance, s'il admet l'existence de tels dommages (autres que les dommages légers et normaux). S'il en nie l'existence, il ne sera tenu de produire aucun document ni autre élément de preuve visant à établir qu'aucun dommage du genre n'a effectivement été subi.

Les dépens de la présente requête sont à la charge des défendeurs, quelle que soit l'issue de la cause.